



Régis BAC

Régis BAC
Président du Cos

Jean-Loup COMMO
Rapporteur

Santé et sécurité au travail



À défaut d'être éliminés, les risques au travail peuvent être réduits et maîtrisés.

Auremar - AdobeStock

Les orientations du Plan santé au travail 2016-2020 (PST 3) ont été adoptées par consensus entre les partenaires sociaux. La normalisation peut venir en appui de plusieurs actions de ce plan. C'est pourquoi ces orientations du Cos SST, qui s'inscrivent dans la Stratégie française de normalisation 2016-2018⁽¹⁾ et portent sur le périmètre dans lequel il intervient⁽²⁾, sont conçues en regard des actions du PST 3 susceptibles d'être en lien avec la normalisation et dans le prolongement des précédentes orientations.

Principaux éléments de contexte

La préservation et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail constituent des enjeux majeurs d'un développement économique durable.

Les risques liés au travail existent, mais ils peuvent être éliminés, ou à tout le moins réduits et maîtrisés. L'objet de la prévention des risques professionnels, tous secteurs d'activité économiques confondus, est de les détecter, les éviter, les combattre à la source avant de les maîtriser. De plus, le PST 3 accorde la priorité à la prévention primaire et au développement d'une culture de prévention, leviers nécessaires à l'amélioration de la santé au travail.

Ce sujet mobilise un large panel de compétences et de connaissances : inspecteurs et contrôleurs du travail, ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité, ergonomes, médecins, techniciens de métrologie (bruit, vibrations, poussières, vapeurs...), concepteurs, fabricants, opérateurs/utilisateurs...

Par ailleurs, santé et sécurité au travail ne sont pas que des questions purement techniques,

indépendantes de l'évolution du monde du travail. Aujourd'hui, en France, les services sont les plus importants employeurs, de nouveaux risques émergent sur les lieux de travail (risques psychosociaux par exemple), des mutations technologiques sont en cours (nanotechnologies, démarches d'écoconception...), des services spécifiques se développent (services aux personnes à domicile...). L'amélioration des conditions de travail est une condition de durabilité de la performance économique. À ce titre, la lutte contre la pénibilité et le maintien dans l'emploi sont devenus des enjeux importants de politiques publiques dans un contexte de vieillissement de la population active et d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. De même, la santé et la sécurité des travailleurs au service des seniors sont l'une des conditions indispensables au développement et à la pérennité de la silver économie, dont le modèle économique s'appuie sur les besoins des futurs seniors et leur pouvoir d'achat.

Ainsi le champ santé et sécurité au travail tend-il à s'étendre aux conditions de travail, régies en France par la réglementation du travail et qui font l'objet de négociations collectives et d'accords négociés entre partenaires sociaux.

Alors que les travaux de normalisation s'internationalisent (révision des normes européennes harmonisées sous accord de Vienne, pertinence mondiale) et que de nouveaux acteurs montent en puissance (République populaire de Chine, Japon, Corée du Sud...), le Cen et ses membres doivent maintenir à l'Iso les acquis européens issus de la Nouvelle

approche. C'est un capital à défendre dans un marché mondial, qui disparaîtra si les membres du Cen se désengagent à l'Iso.

Accompagner les démarches d'évaluation des risques (PST 3, action 1.1)

Le Cos SST va recenser et promouvoir auprès des entreprises et acteurs relais de la prévention les normes et travaux normatifs destinés à accompagner les entreprises dans l'évaluation des risques et l'analyse des situations de travail.

Il s'agit de normes et travaux relatifs à des thèmes de portée transversale ou spécifique, comme l'acoustique au travail, l'atmosphère des lieux de travail, l'ergonomie, les vibrations au travail, la sécurité des machines, les équipements de protection collective (EPC) ou individuelle (EPI).

Diffuser les démarches et les outils développés en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) (PST 3, action 1.6)

Le Cos va recenser des exemples de normes ayant pris en compte la prévention des TMS afin d'encourager entreprises et acteurs relais de la prévention à recourir à la normalisation. Il compte inciter les commissions de normalisation à prendre en compte les aspects ergonomiques pour la prévention des TMS lors de l'élaboration/révision des normes pour la conception de matériels (exemple : véhicules-citernes ; matériel aéroportuaire) et des lieux de travail.

(1) Dans ce cadre, une vigilance sera maintenue sur les sujets transversaux retenus dans cette stratégie.

(2) Le périmètre du Cos SST est défini dans le document Cos 11 N 525.



Renforcer la conception en sécurité des chantiers passe par un recensement des documents normatifs sur les échelles, les échafaudages et les moyens d'accès permanents.

Des normes visent à accompagner les entreprises dans l'analyse des situations de travail : acoustique, atmosphère des lieux de travail, ergonomie...

Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail (PST 3, action 1.7)

Le Cos :

■ communiquera auprès des autres Cos sur les enjeux de SST, afin d'intégrer cette préoccupation transversale dans les normes en développement ;

■ poursuivra les échanges avec d'autres Cos sous l'angle de la SST, notamment avec le Cos Électrotechnologies, le Cos Management et services ou le Cos Santé et action sociale ;

■ cherchera à renforcer la cohérence entre des normes pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleurs élaborées dans des enceintes différentes ;



Aroriginal - AdobeStock

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2017

NF EN Iso 3745/A1	Acoustique – détermination des niveaux de puissance acoustique et des niveaux d'énergie acoustique émis par les sources de bruit à partir de la pression acoustique – méthodes de laboratoire pour les salles anéchoïques et les salles semi-anéchoïques – amendement 1
Iso 26101/A1	Acoustique – méthodes d'essai pour la qualification des environnements en champ libre – amendement 1
Iso 5682 parties 1 à 3	Équipement de pulvérisation Partie 1 : méthodes d'essai des buses de pulvérisation Partie 2 : méthodes d'essai pour évaluer la distribution transversale horizontale des pulvérisateurs à jet projeté Partie 3 : méthodes d'essai pour évaluer les performances des systèmes de régulation du volume/surface
NF EN 1496	Équipement de protection personnel contre les chutes – dispositifs de sauvetage par élévation
NF EN 12013	Machines pour les matières plastiques et le caoutchouc – mélangeurs internes – prescriptions de sécurité
NF EN Iso 14122-1 à 4	Sécurité des machines – moyens d'accès permanents aux machines Partie 1 : choix d'un moyen d'accès et des exigences générales d'accès Partie 2 : plates-formes de travail et passerelles Partie 3 : escaliers, échelles à marches et garde-corps Partie 4 : échelles fixes
NF EN Iso 3691 parties 1, 2, 3, 5 et 6	Chariots de manutention – exigences de sécurité et vérification Partie 1 : chariots de manutention automoteurs, autres que les chariots sans conducteurs, les chariots à portée variable et les chariots transporteurs de charges Partie 2 : chariots automoteurs à portée variable Partie 3 : exigences complémentaires pour chariots avec poste de conduite élevable et pour chariots spécialement conçus pour une conduite avec des charges en élévation Partie 5 : chariots à conducteur à propulsion manuelle Partie 6 : transporteurs de charges et de personnel
NF EN Iso 5395-2 / A1 et A2 et 3/A1 et A2	Matériel de jardinage – exigences de sécurité pour les tondeuses à gazon à moteur à combustion interne Partie 2 : tondeuses à gazon à conducteur à pied – amendement 1 : OPC, organes de coupe, tuyaux sous pression et amendement 2 : enceintes de protection des organes de coupe Partie 3 : tondeuses à gazon à conducteur assis – amendement 1 : OPC, frein de stationnement, ROPS, tuyaux sous pression, organes de coupe, bac de ramassage et gabarit d'essai et amendement 2 : protecteur de l'enceinte de coupe

■ poursuivra la diffusion du document « Présomption de conformité et normes incomplètes ». Le paragraphe 1.5.13 Émission de matières et de substances dangereuses de la directive 2006/42/CE Machines y sera pris en compte ;

■ élaborera un outil (liste de contrôle par exemple), orienté notamment « domaine d'application », à destination des commissions de normalisation, à utiliser lors de l'examen quinquennal systématique des normes ;

■ invitera les commissions à améliorer, dans les normes, les prescriptions relatives aux notices d'instruction pour les équipements de travail et à prendre en compte le retour d'expérience des utilisateurs.

Accompagner le vieillissement actif (PST 3, action 1.8)

Le Cos SST va inviter les commissions à outiller les entreprises pour l'analyse de leur situation et de l'action sur les conditions de travail

(aménagement de poste, organisation, etc.). Il s'agit par exemple d'élaborer/réviser des normes intégrant les aspects ergonomiques.

Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective (PST 3, action 1.10)

Le Cos :

■ va inviter, en lien avec le plan Écophyto II, les commissions de normalisation à diffuser l'information liée aux travaux relatifs à la protection des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques et à organiser leur retour d'expérience vers ces travaux ;

■ va inviter les commissions à contribuer aux travaux sur les équipements de protection individuelle (EPI) « intelligents » et sur la compatibilité entre EPI ;

■ suivra de manière proactive les travaux européens et internationaux pouvant impacter la SST.

Prise en compte des risques émergents (PST 3, action 1.12)

Le Cos compte assurer une présence active vis-à-vis des thématiques susceptibles d'avoir un impact sur la santé sécurité au travail (dont les risques émergents), en lien avec les huit grands domaines transverses retenus dans la Stratégie française de normalisation 2016-2018 : transition énergétique, silver économie, économie circulaire, économie numérique, économie collaborative et économie du partage, villes durables et intelligentes, usine du futur, services.

Renforcer la conception en sécurité des chantiers et autres lieux de travail en impliquant l'ensemble des acteurs et promouvoir un environnement de travail favorable à la santé (PST 3, actions 1.15 et 2.13)

Le Cos SST recensera les documents normatifs pour :

■ les garde-corps, échelles, échafaudages, moyens d'accès permanents (liaison, entretien, maintenance...) afin d'améliorer les dispositions des normes en matière de prévention des risques de chutes ;

■ la conception des lieux de travail (acoustique, atmosphères des lieux de travail, éclairage...). Il invitera les commissions à les promouvoir auprès des acteurs. ●

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2018

NF X 43-269	Air des lieux de travail – prélèvement sur filtre à membrane pour la détermination de la concentration en nombre de fibres par les techniques de microscopie : MOCP, MEBA et META – comptage par MOCP
NF EN 689	Exposition sur les lieux de travail – mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques – stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle
NF EN Iso 19332-1 à 3	Matériel de protection des cultures – pulvérisateurs à dos Partie 1 : exigences environnementales et de sécurité Partie 2 : méthodes d'essai Partie 3 : contrôle des pulvérisateurs portables à dos en service
NF EN 12965	Tracteurs et matériels agricoles et forestiers – arbres de transmission à cardans de prise de force et leurs protecteurs – sécurité
NF EN Iso 3740	Acoustique – détermination des niveaux de puissance acoustique émis par les sources de bruit – guide pour l'utilisation des normes de base
Iso 11200 /A1	Acoustique – bruit émis par les machines et équipements – guide d'utilisation des normes de base pour la détermination des niveaux de pression acoustique d'émission au poste de travail et en d'autres positions spécifiées
NF EN 363	Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – systèmes d'arrêt des chutes
NF EN Iso 16092-1 et 3	Sécurité des machines-outils – presses Partie 1 : exigences générales de sécurité Partie 3 : exigences de sécurité pour les presses hydrauliques
NF EN 474 Parties 1 à 13	Engins de terrassement – sécurité
NF EN 16842-1 et 2	Chariots de manutention automoteurs – visibilité Partie 1 : prescriptions générales Partie 2 : chariots en porte-à-faux à conducteur assis et chariots tout-terrain à mât ayant une capacité jusqu'à 10 000 kg inclus
Série NF EN Iso 19085	Machines à bois – sécurité